

DOSSIER D'INTERNAT INFORMATION AUX PARENTS ANNÉE 2023/2024

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'internat. Nous rappelons quelques éléments incontournables pour les demandes d'inscription :

1- Cet hébergement est un service rendu (non obligatoire) aux parents et aux élèves.

L'inscription dans une section ne donne pas droit systématiquement à une place d'internat.

2- Les places sont limitées :

Au regard du nombre croissant de demandes, il sera difficile de toutes les satisfaire. Nous vous demandons d'étudier d'autres possibilités d'hébergement en cas de réponse négative.

3- Les demandes d'internat seront étudiées en fonction de :

- l'éloignement du lycée, et des lignes de transport existantes.
- la situation personnelle et familiale des élèves (boursiers, situations particulières : joindre les justificatifs).

4- Obligation d'un correspondant en Pyrénées Atlantiques :

Pour les familles éloignées du lycée habitant hors des Pyrénées Atlantiques, il est impératif de désigner un correspondant dans le département pouvant se déplacer au lycée en cas d'urgence.

Sans correspondant, les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant quels que soient le lieu et l'heure (ex : service des Urgences durant la nuit).

5- Engagement des élèves dans le respect du cadre de vie collectif :

L'internat doit apporter aux jeunes concernés des moments d'étude et de détente dans le respect de chacun et des règles de vie collective.

C'est à cette condition que les élèves sont acceptés à l'internat.

1- Présentation de l'internat :

L'internat se compose de 2 bâtiments :

- 1 bâtiment à 2 étages, situé dans l'enceinte du Lycée Professionnel Guynemer (Éducation Nationale), à 3 Km du Lycée des Métiers de la Montagne.

Les élèves sont répartis par chambres de 4 lits.

Ce bâtiment dispose d'une salle d'étude. Il est surveillé par un assistant d'éducation (pour une vingtaine d'élèves).

- 1 bâtiment à 2 étages, situé sur le Lycée des Métiers de la Montagne : un réservé aux garçons réparti entre deux blocs de 8 chambres, un pour les filles. Les élèves sont répartis par chambres de 3 ou 4 lits. Ce bâtiment dispose au 2^{ème} étage, d'une salle TV (équipée d'un lecteur DVD et TNT) et d'une salle d'étude au rez de chaussée. Chaque étage est surveillé par :

- deux assistants d'éducation (pour une quarantaine d'élèves /bloc) chez les garçons
- une assistante d'éducation chez les jeunes filles. (30 élèves).

Les élèves ont à leur disposition 1 lit, 1 armoire, 1 bureau, 1 chaise et sont responsables de leurs meubles et de leur chambre (état des lieux fait en début d'année). Pour des raisons de sécurité, le déplacement du mobilier n'est pas autorisé. Chaque étage possède deux blocs sanitaires (douches, lavabos, WC).

2- Le matériel nécessaire :

- 1 Drap housse : 1.90 x 0.90 (obligatoire) - 1 Couette + 1 housse- 1 Oreiller + 1 taie
- Affaires de toilette personnelles - Serviette de toilette + gant
- Cadenas pour l'armoire
- Pantoufles (obligatoire)

Nous rappelons aux familles de ne pas donner trop d'argent de poche, ni d'objet de valeur afin d'éviter les vols et les convoitises. Les télévisions, appareils vidéos numériques (quelle que soit leur taille) ainsi que les appareils ménagers (cafetières, bouilloires, radiateurs, plaques électriques...) sont interdits dans les chambres.

3 – L'entrée le dimanche soir (*voir fiche ci-jointe*) :

L'internat du Lycée des Métiers de la Montagne est réservé aux élèves qui rentrent le dimanche soir. Ces places sont attribuées aux élèves habitant très loin et ne pouvant arriver à l'heure le lundi matin à 9 h 00, à cause des trajets trop longs. Les élèves doivent arriver entre 21 h 00 et 21 h 30, dernier délai (le dimanche).

Les repas ne sont pas assurés.

4 – Les sorties de l'internat :

Vous trouverez ci-joint une fiche d'internat à remplir avec précision. Pour les autorisations de sorties PONCTUELLES durant l'année, vous devez **obligatoirement** faire un mot ÉCRIT que votre enfant doit remettre avant sa sortie au CPE. Les mails sont acceptés en cas d'urgence. Ces sorties doivent rester exceptionnelles. Les élèves majeurs peuvent faire eux-mêmes leur mot. Si les absences de l'internat sont trop nombreuses, nous en informons les parents.

5 - Changement de régime :

Tout changement de régime ne peut se faire qu'à la fin de chaque trimestre, sauf en cas de force majeure (maladie, démission, exclusion) et par demande écrite du responsable légal.

FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION À L'INTERNAT - Année 2023-2024
Sous réserve de confirmation du service Vie Scolaire

Cadre réservé à l'administration

Internat : _____ Etage : _____ Chambre : _____ Classe : _____

Nom : Prénom :

Sexe : Fille Garçon

Classe : **Entourer la classe** et préciser la spécialité (SAPAT , GMNF, CGEA)

- 2nde Professionnelle Spécialité :

- 1ère Bac Pro Spécialité :

- Terminale Bac Pro Spécialité :

- 4ème

- 3ème Prépa -Métiers

Date de naissance :

Adresse des parents ou du tuteur légal :

Téléphone des parents (domicile et portable) : Père :

Mère :

Autres(précisez) :

Portable de l'élève :

Mail des Parents :

Transport : Mode de transport que l'élève utilisera pour venir au lycée :

Nombre de Kilomètres parcourus :

Durée du trajet effectué par l'élève (Aller simple) :

CORRESPONDANT de votre enfant domicilié en Pyrénées Atlantiques

(pour les élèves des autres départements) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (domicile et portable) :

Pour VALIDER L'INSCRIPTION A L'INTERNAT, IL EST OBLIGATOIRE d'avoir un CORRESPONDANT en Pyrénées Atlantiques. Cette personne s'engage à venir chercher l'élève au lycée ou à l'hôpital en cas d'urgence lorsque les parents ne peuvent pas se déplacer. En cas d'absence de correspondant, ce sont les parents qui s'engagent à venir récupérer leur enfant.

Autre personne susceptible d'être contactée en soirée :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (domicile et portable) :

FICHE D'ENTRÉE DU DIMANCHE SOIR (2023-2024)

La demande d'hébergement le dimanche soir doit nous parvenir au moment de l'inscription de votre enfant au lycée. Les anciens élèves doivent aussi nous fournir cette demande. Le nombre de places étant limité, nous vous demandons de **justifier votre demande**. Seuls les élèves ayant l'impossibilité de se rendre à l'heure en cours le lundi matin sont acceptés (fournir les justificatifs de transport).

Nous vous rappelons que la présence à l'internat le dimanche soir est obligatoire dès que l'on s'inscrit. Les arrivées peuvent se faire de 21 h 00 à 21 h30 dernier délai, pour un coucher à 22 h 15.

Les repas ne sont pas assurés. Si l'élève est absent, vous devez le signaler en laissant un message le dimanche même au numéro suivant : **06 46 02 60 28** ou envoyer un mail à : **vs.lpaoloron@gmail.com**

Merci de remettre ce coupon au moment de l'inscription ou de la réinscription, si vous désirez un hébergement le dimanche soir. Les demandes seront étudiées en commission .

Aucune demande ne sera acceptée à la rentrée.



FICHE D'ENTRÉE DU DIMANCHE 2023-2024

NOM : PRÉNOM :

CLASSE :

Demande un hébergement le dimanche soir (expliquer les raisons et joindre les justificatifs).

Signature des parents :